

Image not found or type unknown



Décès d'un parent à l'étranger

Par **Amel**, le **29/07/2008** à **15:33**

Bonjour. Mon père, d'origine marocaine et de nationalité française, est décédé au maroc en début d'année. Nous avons fait transcrire son acte de décès au consulat là-bas afin que son état civil soit mis à jour en France, ce qui a pris quelque temps. Maintenant que c'est fait je me demande quelles sont les autres démarches administratives que je dois effectuer ? Il gérait un commerce ici mais il l'avait transféré à ma mère pour pouvoir prendre sa retraite il y a quelques années.

Ma question est: faut-il voir un notaire ou y a t-il des démarches pour "officialiser" le partage de ses biens, alors qu'il était simplement retraité ?

Merci d'avance de votre aide.

Amel